

## PROCES VERBAL

### CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 OCTOBRE 2017

POINT N°4

Suite à l'Élection Municipale Partielle du 08 octobre 2017, conformément aux articles L. 2121-7, L. 2121-10 et L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et par dérogation aux dispositions des articles L. 2121-12 et L. 2122-8 du même code, la première séance du Conseil Municipal a eu lieu le vendredi 20 octobre 2017, à la Salle des Sports Municipale « Georges DRAUX » - Rue des Acacias à ESCAUTPONT.

**Début de séance : 18h45**

#### 1. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Madame LEGRAND-DELHAYE Joëlle, 1<sup>ière</sup> Adjointe sortante, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Elle déclare les nouveaux membres du Conseil Municipal installés dans leurs fonctions et rappelle que les Conseils Municipaux se déroulent normalement à l'Hôtel de Ville, en salle de Conseil Municipal.

Elle explique que pour cette première séance du nouveau Conseil Municipal d'Escaupont, il y aura Quatre (4) points à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal a désigné les secrétaires de séance suivants : Madame ROLY-EL HIBA Catherine et Monsieur MARECHAL Jean-Marie (Art.L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

#### 2. ELECTION DU MAIRE :

Madame LEGRAND-DUFRESNOY Eveline, Doyenne d'âge du Conseil Municipal, assure la Présidence de l'assemblée pour l'élection du Maire.

Elle procède à l'appel des membres du Conseil Municipal. Elle constate que Vingt Six(26) Conseillers sont présents et qu'une (1) Conseillère Municipale es excusée (Madame BULTE Audrey donne pouvoir à Madame DELHAYE-REVEL Nathalie).

Elle constate également que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est atteinte.

Madame LEGRAND-DUFRESNOY Eveline fait remarquer qu'il s'agit pour elle d'un Honneur que de Présider ce premier Conseil Municipal. Elle elle déclare d'ailleurs que « le privilège de l'âge apporte l'expérience et la sagesse » et formule DEUX souhaits qui lui tiennent à cœur : tout d'abord de retrouver la sérénité et ensuite que la Commune conserve ses valeurs pour que chaque habitant s'y sente bien.

Elle rappelle entre autre que lors des élections Municipales partielles du dimanche 8 octobre 2017 deux listes se sont présentées :

1. La liste « CONTINUONS ENSEMBLE POUR PREPARER L'AVENIR » menée par Madame LEGRAND-DELHAYE Joëlle.
2. La liste « S'UNIR POUR REUSSIR » menée par Monsieur ANSART Christophe.

Elle procède à la lecture des résultats.

La liste « CONTINUONS ENSEMBLE POUR PREPARER L'AVENIR » a été élue avec 55,81% des voix (participation de 55% des habitants). 21 membres de cette liste ont donc été élus.

La liste « S'UNIR POUR REUSSIR » a obtenu 44,19% des voix. 6 membres de cette liste ont été élus.

A la suite de la lecture des résultats, Madame LEGRAND-DUFRESNOY Eveline précise que :

- Le Maire est élu à la majorité absolue tout comme les Adjoints au Maire ; une fois élu ; le nouveau Maire assure la présidence du Conseil et la police de l'Assemblée.

Elle a ensuite demandé à l'Assemblée de désigner **deux(2) Assesseurs** :

- **Monsieur BERKMANS Francis de la liste « CONTINUONS ENSEMBLE POUR PREPARER L'AVENIR ».**
- **Monsieur HOUDART Tristan de la liste « S'UNIR POUR REUSSIR ».**

Le bureau ainsi constitué, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection du Maire.

Appel à candidature :

- **Madame LEGRAND-DELHAYE Joëlle de la liste « CONTINUONS ENSEMBLE POUR PREPARER L'AVENIR ».**
- **Monsieur ANSART Christophe de la liste « S'UNIR POUR REUSSIR ».**

Se présentent aux fonctions de Maire.

La Présidente fait constater à l'assemblée que l'urne, transparente, est vide.

#### **VOTE** :

Chaque votant est appelé à déposer son bulletin dans l'urne et à émarger. Ils sont appelés dans l'ordre de la liste.

**DEPOUILLEMENT** : Comptage et ouverture des enveloppes par les deux assesseurs désignés :

- **Monsieur BERKMANS Francis de la liste « CONTINUONS ENSEMBLE POUR PREPARER L'AVENIR ».**
- **Monsieur HOUDART Tristan de la liste « S'UNIR POUR REUSSIR ».**

Nombre d'enveloppes dans l'urne : **27**

A DEDUIRE : Nombre de bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : **0**

Nombre de suffrages exprimés : **27**

Majorité absolue : **14**

**Madame LEGRAND-DELHAYE Joëlle : 21 VOIX**

**Monsieur ANSART Christophe : 6 VOIX**

Madame LEGRAND-DELHAYE Joëlle est proclamée Maire à la majorité absolue.

Elle reçoit son écharpe par Monsieur BERKMANS Francis, Maire honoraire de la Ville d'Escoutpont et remercie l'ensemble des personnes ; Elus et citoyens pour leur soutien et leur confiance renouvelée. Il s'agit d'une grande responsabilité, une écharpe « lourde à porter ». Elle prend désormais la Présidence de la séance du Conseil Municipal et in verse sa place avec celle de Madame LEGRAND-DUFRESNOY Eveline.

### **3- CREATION DES POSTES D'ADJOINTS :**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 2122-2 du CGCT : « *Le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjointes au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal* » et indique que ceux-ci entrent en fonction immédiatement après leur élection.

Elle propose à l'Assemblée de créer HUIT (8) postes d'Adjointes au Maire.

Le vote s'effectue à main levée.

**POUR : 23**

**CONTRE : 2**

**ABSTENTIONS : 2**

### **4- DELAI DE DEPOT DE LA OU DES LISTE(S) DE CANDIDATS AUX FONCTIONS D'ADJOINTS AU MAIRE :**

Madame le Maire rappelle que pour les villes de plus de 3 500 habitants et plus, les Adjointes au Maire sont élus, parmi les membres du Conseil Municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel (article L 2122-7-2 du CGCT).

En vertu de la circulaire Ministérielle NOR : INT/A/1405029 C du 13 mars 2014, la ou les listes des candidats aux fonctions d'Adjointes au Maire doivent être déposées auprès du Maire le jour même du Conseil Municipal durant lequel a lieu l'élection des Adjointes au Maire.

Madame le Maire propose un délai de 5 minutes pour le dépôt des listes de candidats et précise qu'il n'est pas obligatoire qu'elle comprenne 8 noms. Les listes peuvent donc être incomplètes. Elle propose à Monsieur ANSART une interruption de séance afin que celui-ci puisse en discuter avec ses colistiers.

Après s'être entretenu avec ses collègues, Monsieur ANSART Christophe déclare que la liste « S'UNIR POUR REUSSIR » ne propose pas de liste de candidats aux postes d'Adjointes au Maire.

**VOTE** : A L'UNANIMITE pour le délai de 5 minutes pour le dépôt des listes de candidats aux fonctions d'Adjointes au Maire.

### **5- ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE – SCRUTIN DE LISTE (SANS PANACHAGE, NI VOTE PREFERENTIEL) :**

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'Adjointes au Maire a été déposée. Il s'agit de la liste « CONTINUONS ENSEMBLE POUR PREPARER L'AVENIR » comportant 8 noms :

- 1 – M. HERLAUD Daniel.
- 2 – Mme LEGRAND-DUFRESNOY Eveline.
- 3 – M. LATOUCHE Patrick.
- 4 – Mme LOTHIORS-PODVIN Claudine.
- 5 – M. KURTI Jean-Marie.
- 6 – Mme PLMUECOCQ-FIQUET Christine.
- 7 – M. FRERE Jean-Luc.
- 8 – Mme MENDICINO-DONNAINT Valérie.

**VOTE** :

Chaque votant est appelé à déposer son bulletin dans l'urne et à émarger, comme lors de l'élection du Maire.

**DEPOUILLEMENT** : Comptage et ouverture des enveloppes par les deux assesseurs désignés :

- Monsieur BERKMANS Francis de la liste « CONTINUONS ENSEMBLE POUR PREPARER L'AVENIR »
- Monsieur HOUDART Tristan de la liste « S'UNIR POUR REUSSIR »

Nombre d'enveloppes dans l'urne : **27**

A DEDUIRE : Nombre de bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : **6**

Nombre de suffrages exprimés : **21**

Majorité absolue : **14**

La liste « CONTINUONS ENSEMBLE POUR PREPARER L'AVENIR » ayant obtenu la majorité absolue, Madame le Maire présente **les huit (8) Adjointes au Maire** :

- 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire : Monsieur HERLAUD Daniel**
- 2<sup>ième</sup> Adjoint au Maire : Madame LEGRAND-DUFRESNOY Eveline**
- 3<sup>ième</sup> Adjoint au Maire : Monsieur LATOUCHE Patrick**
- 4<sup>ième</sup> Adjoint au Maire : Madame LORTHIORS-PODVIN Claudine**
- 5<sup>ième</sup> Adjoint au Maire : Monsieur KURTI Jean-Marie**
- 6<sup>ième</sup> Adjoint au Maire : Madame PLUMECOCQ-FIQUET Christine**
- 7<sup>ième</sup> Adjoint au Maire : Monsieur FRERE Jean-Luc**
- 8<sup>ième</sup> Adjoint au Maire : Madame MENDICINO-DONNAINT Valérie**

Madame LEROY-FRAMERY Corinne, Conseillère Municipale sortante, remet les écharpes aux nouveaux élus.

Madame le Maire donne la parole à chaque Adjoint au Maire nouvellement élu.

Monsieur HERLAUD Daniel – 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire - remercie les électeurs pour leur confiance. Il est honoré d'appartenir à l'équipe de Madame LEGRAND-DELHAYE Joëlle, avec laquelle il a beaucoup appris et dont il défend les couleurs. « Le Respect, tout le monde en parle mais entre la théorie et la pratique, long est le chemin ». Des remerciements tout particuliers pour son épouse et le soutien qu'elle lui apporte chaque jour malgré ses absences de plus en plus longues.

Madame LEGRAND-DUFRESNOY Eveline – 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, élue depuis 15 ans, souhaite également exprimer ses remerciements à l'assemblée et surtout à son mari qui l'a toujours soutenue et va devoir encore supporter ses absences.

Monsieur LATOUCHE Patrick – 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, investit dans la commune depuis 2002, exprime sa reconnaissance à toutes les personnes qui nous ont soutenues la liste ainsi que le personnel communal qui travaille toujours sans relâche.

Madame LORTHIORS-PODVIN Claudine – 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire - remercie les électeurs pour leur confiance renouvelée, ses colistiers et sa famille.

Monsieur KURTI Jean-Marie – 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire - félicite les électeurs pour leur choix de Cœur et de Raison. Il remercie également son épouse pour son soutien constant.

Madame PLUMECOCQ-FIQUET Christine – 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire - exprime ses remerciements à l'assemblée. A toute sa famille pour son soutien sans faille. Il faut du temps pour apprendre mais elle espère être à la hauteur de la confiance qui lui est accordée.

Monsieur FRERE Jean-Luc – 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire - touché par la confiance exprimée à son encontre ; remercie sa famille et annonce qu'il travaillera dans l'intérêt de tous les ESCAUTPONTPOIS avec l'espoir d'échanges conviviaux. Vous pouvez compter sur mon engagement.

Madame MENDICINO-DONNAINT Valérie – 8<sup>ème</sup> Adjoint au Maire - remercie les électeurs et ses colistiers pour leur confiance, ses enfants et son mari pour leur soutien. Elle est fière de porter cette écharpe d'Adjointe représentative des valeurs de sa ville qu'elle fera en sorte de faire respecter.

Madame LEGRAND-DELHAYE Joëlle, Maire d'ESCAUTPONT ; souhaite sincèrement remercier tout le personnel de la commune pour la charge de travail supplémentaire accomplie depuis plusieurs mois. Elle remercie également Monsieur ROUSSEL Fabien, Député et l'ensemble des électeurs pour leur soutien et leur confiance. Le nouveau Conseil Municipal installé, Madame LEGRAND-DELHAYE Joëlle a une pensée profonde pour ses parents. Fille d'une famille de mineur de 7 enfants, son père lui disait toujours « Regarde vers le haut mais n'oublie jamais d'où tu viens ». Elle n'oublie pas de remercier son mari, sa belle-fille et son petit-fils ainsi que toute sa famille toujours présente à ses côtés. Pas adepte du devant de la scène mais plutôt du travail de l'ombre, elle est entourée d'une équipe solidaire depuis 2014 et plus de 85% des projets ont été réalisés.

Les engagements seront tenus, sans utopie et sans pression fiscale. Il est nécessaire d'avoir une gestion rigoureuse car aucun gouvernement n'a de solution miracle. Depuis 2007, nous avons pu compter sur l'aide de la Porte du Hainaut. ESCAUTPONT n'a pas à rougir de ses actions.

La commune a toujours été bien gérée sans vivre au-dessus de ses moyens. Quelqu'un a dit un jour : « Ce qui ne vous tue pas, vous rend plus fort », nous serons dignes de votre soutien. Nous avons eu un Maire d'exception qu'il sera très difficile de remplacer. Monsieur JEAN FERRAT BERKMANS reconnu comme une personne humaine.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Francis BERKMANS qui clôture le Conseil Municipal avec une pensée pour son épouse décédée en 2008 et avec laquelle il espérait finir ses jours lors de son premier départ du siège de Maire. Son désir de redevenir Conseiller est dû à une fatigue physique et une baisse de morale engendrée par tous les événements qui ont marqués ce dernier mandat.

Il signale que lors de tous ses mandats il a connu quatre oppositions, la plupart ont été constructives. « J'espère comme je l'ai lu dans la presse que celle de 2017 sera également constructive malgré le fait qu'ils viennent de démarrer ce mandat en envoyant une requête au Tribunal Administratif ». Il souligne le fait que les derniers résultats des élections et la confiance des électeurs lui ont permis de retrouver un certain moral qu'il utilisera pour soutenir l'équipe en place et prévoir l'avenir de 2020.

**FIN DE SEANCE : 20H15**